



Pension alimentaire, procédure! et plus

Par **orion82MT**, le **13/03/2009** à **20:08**

Je suis , passer en conciliation, ou nous avons signer, l'acceptation du divorce.

Ma femme est partie du domicile conjugal bientôt un an. En decembre elle décide de demander le divorce.

Je régle pour elle un important crédit ou elle est co-empruntrice, et n'a jamais rien payer. Et en plus il faut que je lui paie 150 € par mois.

Je ne vais pas y arriver, que faire,

OU J'aurais du divorcer pour faute, mais je ne peut pas revenir, sur l'acceptation de divorce. Je suis très maaaaal parti, je ne sais pas quoi faire et je n'ai fait que suivre les conseils de mon avocat !!

Elle est partie de la maison, il y a un an environ, me laissant ce gros crédit, et toutes les autres charges, plus celle de mon avocat.

Et lui donner en plus 150 €, c'est la machine de guillotiner, ça ne passe pas.

Nous sommes passés en conciliation le 10 mars 09 et accepter le principe du divorce.

Je me fait les cheveux très noir, ça change comme je suis très vieux 72, je les aient tous blancs.